

M. L. P. S.

Mouvement pour la Liberté de la Protection Sociale

165, rue de Rennes 75006 PARIS

Modèle de lettre à adresser par un salarié à son employeur afin de contracter une assurance privée en remplacement de l'assurance maladie et de l'assurance retraite de la Sécurité sociale, et de la CSG-CRDS

Pour vous libérer de l'assurance maladie et de l'assurance retraite de la Sécurité sociale, ainsi que de la CSG et de la CRDS, il convient d'adresser, préalablement à la souscription d'une assurance maladie et d'une assurance retraite auprès d'une société d'assurance européenne, la lettre suivante au directeur de votre entreprise.

Recommandée avec avis de réception

Monsieur le Directeur,

Aux termes de son arrêt n° C-59/12 du 3 octobre 2013, la Cour de justice de l'Union européenne a jugé qu'un organisme de droit public en charge d'une mission d'intérêt général, telle que la gestion d'un régime légal de sécurité sociale, est une entreprise et que ses affiliés sont des consommateurs. Les relations entre cet organisme et ses clients sont régies par la directive 2005/29/CE du 11 mai 2005 « relative aux pratiques commerciales déloyales des entreprises vis-à-vis des consommateurs dans le marché intérieur ». La directive 2005/29/CE du 11 mai 2005 a été transposée dans le droit français par la loi n° 2008-3 du 3 janvier 2008. Aux termes de cette directive et de cette loi, les organismes chargés de la gestion d'un régime légal de sécurité sociale ne peuvent affilier qui que ce soit sans que l'intéressé ait signé un contrat d'adhésion. N'ayant signé aucun contrat d'adhésion avec les organismes pour le compte desquels l'URSSAF prétend recouvrer des cotisations, et n'ayant pas davantage l'intention de signer un contrat avec ces organismes, j'ai l'honneur de vous informer qu'usant de ces dispositions, j'ai décidé de contracter une assurance maladie et une assurance retraite auprès de sociétés d'assurance européennes dûment agréées à cet effet. Vous devrez en conséquence cesser de prélever sur mon bulletin de salaire la part salariale des cotisations maladie, vieillesse et retraite, ainsi que la CSG et la CRDS, et ajouter à mon salaire brut les parts patronales des cotisations maladie, vieillesse et retraite. Je vous prie de bien vouloir m'en donner acte et d'en informer l'URSSAF. Veuillez agréer ...

**En cas de réponse négative, adresser copie de celle-ci
au MLPS, 165 rue de Rennes 75006 PARIS**